

# Organismes de retraite titulaires

## Fonctionnaires de l'Etat

Si vous totalisez au moins **2 années de service au Ministère en tant que titulaire**, vous dépendez du :

### **Service des Retraites de l'État (il s'agit de votre Caisse principale)**

10, Boulevard Gaston Doumergue

44964 Nantes Cedex 9

**08.10.10.33.35**

*[www.pensions.bercy.gouv.fr](http://www.pensions.bercy.gouv.fr)*

Par l'intermédiaire du :

### **Bureau des Pensions du MCC**

182, rue Saint Honoré

75001 PARIS

Tél : 01 40 15 85 32

C'est auprès du **bureau des pensions** du Ministère que vous devez demander votre retraite. Au sein de ce bureau, une **cellule d'information** peut également vous recevoir au préalable, à partir de 45 ans, pour toute question et/ou une simulation de votre future pension.

Depuis la réforme Fillon de 2003 vous cotisez aussi, de façon obligatoire, sur une partie infime de vos primes à la **RAFP** ou Retraite additionnelle de la Fonction Publique .

Par le site Internet de la RAFP vous pouvez calculer votre nombre de points et vos cotisations en accédant à la page : <https://www.rafp.fr/le-calcul-de-votre-prestation-rafp>.

Selon les autres emplois que vous avez exercés, vous dépendez aussi de **ces caisses complémentaires** :

- Institution de Retraite Complémentaire des **Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques** ou **IRCANTEC**

Contact sur le site [ircantec.fr](http://ircantec.fr)

ou par téléphone au 02 41 05 25 85

ou par courrier postal ;

Ircantec Service administratif

24 rue Louis Gain

49939 Angers Cedex,

si vous avez travaillé dans le secteur public d'État.

- **Caisse complémentaire non cadres**

Contactez le site de l'Association pour le Régime Complémentaire des salariés ou **ARRCO**

par téléphone : 0 820 200 189

ou sur le site [agirc-arrco.fr](http://agirc-arrco.fr)

si vous avez effectué une partie de votre carrière dans le secteur privé en tant que non cadre.

- **Caisse complémentaire cadres**

Contactez le site de l'**AGIRC** ou Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres

par téléphone : 0 820 200 189

ou sur le site [agirc-arrco.fr](http://agirc-arrco.fr)

si vous avez effectué une partie de votre carrière dans le secteur privé en tant que cadre.

Pour les agents ayant eu des parcours professionnels diversifiés, ayant donc cotisé à plusieurs caisses complémentaires, il sera plus simple de s'adresser au Centre d'Information ou CICAS correspondant à votre lieu de résidence. Les CICAS ont en effet vocation à informer, conseiller, et enregistrer les demandes de retraite au titre des trois régimes Arrco Agirc et Ircantec.

<http://www.agirc-arrco.fr/contact/localiser-centre-info-retraite>